

VILLE DE LYON

AVIS DE CONCOURS

**Lundi 29 novembre 2010 à partir de 9h30 \***

1 POSTE DE CONTREBASSE SOLISTE

Jouant la 5 cordes

**Tenue d'archet à la française ou à l'allemande**

Salaire brut mensuel : 3 144 €

Prise de fonctions : Poste à pourvoir immédiatement

\* Règlement du concours : voir page 4

**CLÔTURE DES INSCRIPTIONS :**

(cachet de la poste faisant foi)

**Vendredi 12 novembre 2010**

RENSEIGNEMENTS :

Régie de l'Orchestre national de Lyon, Auditorium de Lyon

84 rue de Bonnel, 69003 Lyon, France

Tél : (33) 04 78 95 95 40 / Fax : (33) 04 78 60 13 08

Email : [dalila.henni@mairie-lyon.fr](mailto:dalila.henni@mairie-lyon.fr)

# FICHE D'INSCRIPTION

Contrebasse soliste jouant la 5 cordes

Nom : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Téléphones, domicile : \_\_\_\_\_ portable : \_\_\_\_\_

Situation ou fonction actuelle : \_\_\_\_\_

Fonctions antérieures (joindre un Curriculum Vitae) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Diplôme(s) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

3<sup>ème</sup> épreuve, choix du concerto :  Koussewitzky  Bottesini

Voulez-vous répéter avec un pianiste accompagnateur la veille du concours ?  oui  non

Si oui, vous devez prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la régie d'orchestre au plus tard **5 jours avant le concours**. Aucun candidat ne sera admis à la répétition sans rendez-vous.

Vous êtes-vous déjà présenté(e) à un concours ou à une audition de l'Orchestre national de Lyon ? oui  non

Si vous êtes de nationalité autre qu'un état de la Communauté Européenne, prière de préciser votre situation (carte de séjour, de travail, etc.) : \_\_\_\_\_

Je déclare accepter les conditions mentionnées dans le règlement du concours, dont j'ai préalablement pris connaissance dans l'avis de concours.

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

## **Comment avez-vous pris connaissance de ce concours :**

par voie d'affichage

par le site Internet de l'orchestre

par divers sites Internet ; précisez : \_\_\_\_\_

autres ; précisez : \_\_\_\_\_

Photo d'identité récente

# **ORCHESTRE NATIONAL DE LYON**

## **EPREUVES**

Toutes les épreuves sont jouées en **accord d'orchestre**

### **1<sup>ère</sup> Epreuve :**

VANHAL : Concerto pour contrebasse en Ré M. (sera joué en do M.), 1<sup>er</sup> mouvement avec cadence au choix

Trait d'orchestre :

WAGNER : Les Maîtres chanteurs, ouverture

### **2<sup>ème</sup> Epreuve :**

Traits d'orchestre

Liste des traits d'orchestre :

*(Partitions fournies à réception du dossier d'inscription avec indication des passages précis à préparer, coups d'archet à titre indicatif)*

BACH : Concerto pour violon en Mi M. BWV 1042, adagio  
BARTOK : Concerto pour orchestre, 1<sup>er</sup> mouvement  
BEETHOVEN : Symphonie n°5 en ut m., op.67, Scherzo et Trio  
BERLIOZ : Symphonie fantastique, op.14, IV/ Marche au supplice ; V/ Songe d'une nuit de Sabbat  
MENDELSSOHN : Les Hébrides, ouverture  
MOZART : Symphonie n°40 en sol m., KV 550, 1<sup>er</sup> mouvement  
STRAUSS R. : Une Vie de héros, op.40  
VERDI : Othello, Acte IV, solo de l'opéra

Solos :

HAYDN : Symphonie n°31, « Hornsignal », Var. VII.  
MAHLER : Symphonie n°1 en Ré M. « Titan », 3<sup>ème</sup> mouvement  
STRAVINSKY : Pulcinella, VII/ Vivo

### **3<sup>ème</sup> Epreuve :**

Concerto au choix :

KOUSSEWITZKY : Concerto pour contrebasse, 1<sup>er</sup> mouvement  
BOTTESINI : Concerto pour contrebasse n°2 en si mineur, 1<sup>er</sup> mouvement avec cadence

Traits d'orchestre

### **4<sup>ème</sup> Epreuve :**

Travail avec le pupitre + Traits d'orchestre

BERLIOZ : Harold en Italie, op. 16, 1<sup>er</sup> mouvement  
BERLIOZ : Symphonie fantastique, op.14, I/ Rêveries-Passions ; op.14, II/ Un Bal  
BRAHMS : Symphonie n°1 en ut m, op.68, 2<sup>e</sup> mouvement  
MOZART : Symphonie n°36 «Linz» en ut M., KV 425, 1<sup>er</sup> mouvement

Lecture à vue

# R È G L E M E N T

## Conditions d'inscription

Peuvent concourir les candidats de toutes nationalités. Les candidats doivent renvoyer la fiche de renseignements, une photo d'identité récente et un curriculum vitae. Tout dossier incomplet est rejeté. Une présélection sur dossier est effectuée ; les candidats non retenus seront informés par courrier. Les frais de séjour et de transport pour participer au concours sont à la charge du candidat.

Toutefois les candidats parvenus en finale, à l'exception du lauréat, seront indemnisés pour leur voyage sur la base du tarif SNCF 2<sup>ème</sup> classe dans la limite de 1500 km aller et retour.

## Déroulement des épreuves

Les concours peuvent être annulés jusqu'à 48 heures à l'avance. Dans ce cas, les candidats sont prévenus par téléphone.

L'ordre de passage des candidats sera tiré au sort dès la clôture des inscriptions. Les candidats recevront par courrier une convocation confirmant l'heure de leur passage pour la première épreuve. Chaque épreuve est éliminatoire.

Le jury du concours de recrutement de l'Orchestre national de Lyon comprend 10 membres. Il est placé sous la présidence du Directeur Musical. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Les épreuves peuvent se dérouler derrière paravent.

Le jury est souverain dans ses décisions (adjonction d'une épreuve supplémentaire ou interruption du déroulement des épreuves).

A chaque épreuve, le jury a la faculté d'interrompre le candidat à tout moment ou, au contraire, de l'inviter à procéder à une nouvelle audition.

Le jury a la faculté soit de renoncer à pourvoir le poste offert, soit de le combler en fonction des aptitudes particulières de chaque candidat. Il a, en outre, la possibilité d'établir une liste d'aptitude. Les candidats ainsi retenus pourront se voir offrir un poste dans le pupitre au cas où une vacance se déclarerait dans un délai d'un an à dater du jour du concours, ou pour effectuer des remplacements.

Le concours peut comporter un entretien avec le jury.

## Conditions d'emploi

Les musiciens retenus sont recrutés conformément aux dispositions des lois du 30 juillet 1987 et du 26 juillet 2005 ainsi qu'au statut du personnel artistique de l'orchestre (contrat à durée déterminée d'un an, puis 2 ans, puis 3 ans avant contrat à durée indéterminée). Prise de fonction à convenir dans un délai précisé en page 1 du présent avis. Les musiciens sont soumis à une période probatoire d'un an qui peut être éventuellement prorogée d'une durée légale à celle des congés maladie et de maternité. La décision relative à leur confirmation éventuelle dans leur emploi est communiquée aux intéressés par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard au cours du 9<sup>ème</sup> mois de l'année en cours.

Les musiciens en période probatoire non confirmés quittent leur emploi, sans indemnité ni autre préavis.

Les musiciens sont soumis à la règle de la priorité absolue. Ils sont tenus de se conformer au statut du personnel artistique de l'orchestre (conditions de travail, salaires, etc.) et bénéficient des avantages sociaux accordés au personnel contractuel de la ville de Lyon.

### **Salaire brut mensuel :**

**Contrebasse solo : 3 144 €**

### RENSEIGNEMENTS :

Régie de l'Orchestre national de Lyon  
Auditorium de Lyon, 84 rue de Bonnel, 69003 Lyon, France  
Tél . : (33) 04 78 95 95 40 / Fax : (33) 04 78 60 13 08  
Email : [dalila.henni@mairie-lyon.fr](mailto:dalila.henni@mairie-lyon.fr)